

Rapporteur : Madame Nelly CASSAN-FAUX

OBJET : Projet « alcool et insertion socio-professionnelle» - Demande de subvention

L'Atelier Santé Ville de la commune de Châtellerault anime un groupe de travail « alcool » . Ce groupe a très largement sollicité une formation permettant aux professionnels du champ social et de l'insertion du territoire châtelleraudais d'aborder la question de l'alcool et des addictions avec le public qu'ils accompagnent.

Une formation de 5 jours répondant aux attentes des professionnels peut être animée par différents intervenants . Le cout de cette formation qui pourrait être mise en œuvre dès le deuxième trimestre 2011 est de 8 100 euros. Le budget prévisionnel a été défini en incluant une participation de la commune à hauteur de 2400 euros et une participation financière des employeurs à hauteur de 100 euros par participant (soit une estimation à 3000 euros).

Dans le cadre du plan départemental de lutte contre les drogues et les toxicomanies 2009-2011 de la Vienne, une subvention pourra également être sollicitée auprès de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies.

Plan de financement du projet:

Charges		Produits	
<i>Prestations de services</i>	<i>7800</i>	<i>Inscription des stagiaires (100 euros / personne)</i>	<i>3000</i>
<i>Achat matériel et fournitures</i>	<i>100</i>	<i>Subvention MILDT</i>	<i>2500</i>
<i>Mise à disposition gratuite (salle et matériel)</i>	<i>200</i>	<i>Ville de Châtellerault</i>	<i>2400</i>
		<i>Prestations en nature (salle et matériel)</i>	<i>200</i>
TOTAL en euros	8100	TOTAL en euros	8100

* * * * *

VU la délibération n° 56 du 26 septembre 2007 relative à l'avenant n° 1 du CUCS et la création d'un Atelier Santé Ville,

CONSIDÉRANT que cette formation est un besoin identifié par l'ensemble des professionnels du champs social et de l'insertion,

CONSIDERANT que l'Atelier Santé Ville de Châtellerault coordonne ce projet,

CONSIDÉRANT qu'il est possible d'obtenir une subvention pour ce projet,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter une subvention de 2500 € dans le cadre des crédits MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Vienne.

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 25/01/2011 n°371
Publié au siège de la Mairie, le 24/01/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM